
CESER	:	5 octobre 2015
Intervention n°	:	07
Document	:	Pour une mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau assurée par le Conseil Régional de Bretagne
Thème	:	Eau / Environnement
Orateur	:	René LE PAPE

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La loi NOTRe offre la possibilité aux Régions de se saisir d'une mission spécifique d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour la Région Bretagne où, comme il a été rappelé, la question de l'eau est extrêmement sensible. Elle fait l'objet d'une attention particulière de la part de chacun des acteurs dont les efforts se traduisent en résultats : ainsi, la qualité de l'eau s'améliore ces dernières années en Bretagne. La légitimité de la Région dans ce domaine s'appuie sur :

- Un investissement de longue date sur dossier : depuis le plan Bretagne Eau Pure au plan Algues Vertes, accompagné d'un niveau d'engagement financier important ;
- Une consolidation de ses compétences en matière d'aménagement du territoire dans la mesure où elle aura la charge d'élaborer le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- La pertinence de son échelon pour assurer la coordination au sein du maquis qui caractérise la gouvernance de l'eau. Nous espérons que la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA) puisse y contribuer.
-

Pour toutes ces raisons, nous approuvons la volonté de la Région de solliciter cette nouvelle compétence.

Cependant, nous observons que la loi NOTRe, que l'on attendait sur le terrain de la lisibilité institutionnelle, n'a absolument rien changé dans le domaine de l'eau dont la gouvernance est toujours aussi éclatée.

L'enjeu de cette future mission doit donc être de clarifier et de simplifier les procédures pour les porteurs de projets et acteurs économiques. De ce point de vue, nous pensons que sa création devrait être accompagnée d'une vision de la gouvernance bretonne de l'eau, à même de clarifier le rôle de chacun, de réfléchir au nombre de Commissions Locales de l'Eau ; en somme, de remettre à plat en Bretagne ce qui peut l'être dans le but d'être le plus compréhensible des usagers et des citoyens et d'améliorer concrètement la compétitivité de nos entreprises.

Je vous remercie de votre attention.